



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N° 2025.15

CONVENTIONS D'EXPOSITION EXPOSITION « CONTRASTES » – Du 1^{er} mai 2025 au 1^{er} juin 2025

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2025.19 du 7 avril 2025 portant délégation temporaire de fonctions et de signature à Monsieur Pierre SOUDRY, 2^e adjoint au Maire,

Considérant l'organisation de l'exposition « Contrastes » dans les Salons d'exposition de l'Hôtel de Ville du 1^{er} mai au 1^{er} juin 2025,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer une convention d'exposition avec les artistes Geneviève COMPAIN, Martine SAINT-ARROMAN, Marc VERNIER et Catherine WINTZENRIETH.

Chaque convention régit les modalités de transport, de réception, de conservation et de restitution des œuvres ainsi que les droits et obligations de l'artiste et de la Ville.

Article 2 :

Pour le prêt de leurs œuvres, les artistes percevront des droits d'exposition s'élevant à 200 € H.T. (dispense de TVA) chacun.

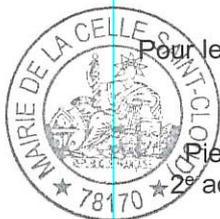
Article 3 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 14 avril 2025.



Pour le Maire empêché,

Pierre SOUDRY
2^e adjoint au Maire

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250418-2025-15b-AR
Date de réception préfecture : 18/04/2025